

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 1^{er} septembre 2014

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à

la délibération : 15

Date de convocation

14 août 2014

Date d'affichage :

8 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Absents excusés : Nicolas GRIFFOND (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT)

Secrétaire : Gérard MUGNIOT

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

Préfecture le

et publication ou

notification du

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie

M. le Maire présente aux élus les réflexions déjà amorcées lors du précédent mandat pour le réaménagement de la place de la mairie, suite à l'étude qui avait été commandée à BEJ pour la traversée du village (secteurs cimetière, église, mairie). Il est rappelé que la Commune a déjà commandé plusieurs études pour la place de la mairie au cours des 25 dernières années, sans être concrétisées.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité sa volonté de poursuivre le travail en vue de la concrétisation du projet de réaménagement de la place de la mairie dans le courant de l'année 2015, en y incluant l'extension des cours d'école à l'arrière de la mairie avec un jardin public ainsi que l'enfouissement des réseaux secs dans le périmètre du projet.

Par conséquent, le Maire présente l'offre du bureau d'études BEJ pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération :

Le coefficient de 4,10 % sur un coût prévisionnel de travaux hors enfouissement de 250 000 € HT soit la répartition suivante :

Avant-projet (AVP) :	30 %	3 075.00 € HT
Projet PRO :	20 %	2 050.00 € HT
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	10%	1 025.00 € HT
VISA	3%	307.50 € HT
Direction de l'Exécution des Travaux (DET)	35%	3 587.50 € HT
Assistance aux Opérations de Réception (AOR)	2%	205.00 € HT

Soit 10 250 € HT et 12 300 € TTC

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal qui donne tout pouvoir au Maire pour signer le devis et engager le projet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Florent SERRETTE

